

## ARRETE DU MAIRE

### Services Techniques

**OBJET : FERMETURE DES TERRAINS DE FOOTBALL « ALEXIS PAYAN » et « JEAN NEGRE » DU 19 AU 24 MAI 2023 INCLUS**

Le Maire de la commune de Gréoux-Les-Bains,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L2213-2,

**Considérant** qu'en raison des intempéries, le terrain est impraticable, il importe de réglementer son utilisation,

**Considérant** que l'état actuel du terrain compromet la sécurité du public ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les terrains de football « Alexis Payan » et « Jean Nègre » sont interdits d'accès jusqu'au 24 mai 2023 inclus.

**Article 2** : La signalisation correspondante sera mise en place par les services techniques.

**Article 3** : La brigade de gendarmerie et la police municipale seront chargées de l'exécution du présent arrêté chacune en ce qui la concerne.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté à :

- La Brigade de gendarmerie
- La Police municipale
- Les Services techniques
- Le District des Alpes de Football

Fait à Gréoux-les-Bains, le 19 mai 2023

Le Maire,



Paul AUDAN